

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 18 septembre 2025

09.2025-21	FINANCES <u>OBJET</u> : Budget Principal M57 - Fongibilité des crédits: décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre
-------------------	---

VU l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-17 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

VU la délibération n°25.03.2025-20 du conseil communautaire en date du 25 mars 2025 portant sur l'adoption du budget primitif 2025 du Budget Principal et sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 septembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dépenses liées aux remboursements d'une subvention du Département,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Section d'investissement :

Virement n°1 : Du chapitre 23 (Immobilisations en cours) au chapitre 13 (Subventions d'investissement)

Budget	Nomenclature	Section	Sens	Montants	Chapitre
Budget principal	M57	Investissement	Dépenses	- 15 000,00	23
Budget principal	M57	Investissement	Dépenses	15 000,00	13

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »